



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. limitée
25 juin 2010
Français
Original: anglais

Conférence des Nations Unies sur le cacao, 2010

Genève, 21-25 juin 2010

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Examen et adoption de résolutions finales

Projet de résolution finale

La Conférence des Nations Unies sur le cacao pour la négociation d'un accord destiné à succéder à l'Accord international de 2001 sur le cacao,

S'étant réunie à Genève le 19 avril 2010 et du 21 au 25 juin 2010,

Sachant gré au Secrétaire général de la CNUCED des installations et services qu'il a mis à sa disposition,

Reconnaissante au Président de la Conférence, aux autres membres du bureau et au secrétariat de leur contribution,

Ayant établi le texte de l'Accord international de 2010 sur le cacao en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe,

1. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de communiquer le texte de l'Accord à tous les gouvernements et tous les organismes intergouvernementaux invités à la Conférence, pour examen;

2. *Prie également* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre des dispositions pour que l'Accord soit ouvert à la signature au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, pendant la période indiquée à l'article 53 de cet instrument;

3. *Appelle l'attention* des États et des organismes intergouvernementaux visés à l'article 4 de l'Accord sur les procédures leur permettant de devenir parties à l'Accord international de 2010 sur le cacao, et les *invite* à déposer les instruments voulus à cette fin.